

20 minutes, 7 juillet 2023

L'Assemblée nationale étend la « compétence universelle » de la justice française sur les crimes contre l'humanité

PROCEDURE Les députés ont notamment supprimé la condition de « double incrimination »

20 Minutes avec AFP | Publié le 07/07/23 à 08h14 — Mis à jour le 07/07/23 à 11h15

49 COMMENTAIRES 19 PARTAGES



A LIRE AUSSI

08/07/2023 | MAISSAÏC
Rwanda : Réfugié
un ancien gendarm
génocidaire et...

17/03/23 | JURISPR
Cour de cassation
peut-elle continuer
crimes de...

15/03/23 | DROIT INT
Guerre en Ukraine
vont poursuivre de
sur l'enlèvement.

◆ D'ACTU